



Communiqué

XXVII^{ème} Salon de l'estampe du 3 mars au 7 avril 2011 exposition internationale sur le thème : "En volume"

Dans le cadre du XXVII^{ème} salon de l'estampe contemporaine, qui aura lieu à Rueil-Malmaison (92) du 3 mars au 7 avril 2011, Graver Maintenant organise une exposition sur le thème : « **En volume** ».

Le règlement précis et les bulletins d'inscription seront disponibles sur le site internet à l'automne 2010.

Il s'agira de créer une **estampe** sur le thème : "**En volume**". Toutes les techniques de gravure et d'estampe seront autorisées. Les œuvres présentées seront exclusivement réalisées en papier, pâte à papier ou tissus. Chaque artiste ne pourra présenter à ce concours qu'**une seule** œuvre.

La somme des dimensions (h, L, p) devra impérativement être **inférieure ou égale à 150 cm**. (Exemples : 60 x 60 x 30 cm ou 50 x 20 x 50 cm). Il sera possible de proposer une pièce à accrocher au mur, à poser ou encore à suspendre.

L'interprétation du thème de cette exposition, "**En volume**", sera un **critère important d'appréciation** du jury.

Trois prix, seront décernés par un jury composé d'un représentant du donataire et de personnalités des arts plastiques. Ces trois prix seront remis au cours du **vernissage** de cette exposition.

L'exposant déposera ou enverra **un exemplaire non encadré, signé et numéroté** sur lequel figureront de façon lisible : le **titre** de l'estampe, le **nom** de l'artiste.

Toutes les pièces destinées à être suspendues ou accrochées au mur devront être dotées d'un système d'accrochage adapté et compatible avec des crochets pour cimaise. Si un montage particulier est nécessaire, celui-ci devra être réalisé par l'artiste au moment du dépôt. De même, dans ce cas, le démontage sera également assuré par l'artiste au moment du retrait.

L'association ne prendra **aucun pourcentage sur les ventes**. Une participation aux frais sera demandée. Elle sera à verser par chèque (impératif pour les graveurs résidant en France). Les artistes résidant à l'étranger régleront ce montant uniquement par virement PayPal (aucun chèque bancaire étranger ou virement international ne sera accepté).

Pour les artistes le souhaitant, il sera possible d'envoyer son œuvre par colis postal. Une procédure de renvoi de celui-ci, à la charge de l'exposant, sera également mise en place.

Cette exposition sera ouverte à **tous les membres de l'association** et à **tous les artistes extérieurs**. Vous pouvez diffuser librement ce communiqué.

Le règlement précis et les bulletins d'inscriptions seront disponibles sur le site internet : www.gravermaintenant.com à l'automne 2010.

Graver Maintenant, le 30 juin 2010